### HISTOIRE DE LA GUERRE DE CENT ANS EN VELAY

DE 1358 A 1302

PAR

Jacques MONICAT

**AVANT-PROPOS** 

BIBLIOGRAPHIE

### INTRODUCTION

LE PAYS DE VELAY AU DÉBUT DU XIV<sup>®</sup> SIÈCLE

Les limites du Velay se confondent avec celles du diocèse du Puy.

Placé sur le rebord oriental du Massif Central, le Velay est une région de passages faisant communiquer la France du nord avec Toulouse et le Midi d'une part, Lyon et la vallée du Rhône de l'autre.

Son sol est peu fertile et le pays est presque pauvre. La seule ville importante est Le Puy qui doit sa fortune au pèlerinage dont elle est le siège. Dans la campagne quelques agglomérations quoiqu'entourées de murailles ne sont que des centres agricoles.

Au sommet de la société se trouvent les nobles, grands propriétaires fonciers qui reconnaissent pour chef le vicomte de Polignac. Cette noblesse est turbulente : les guerres privées sont fréquentes. Au Puy on rencontre une riche bourgeoisie qui depuis la suppression du consulat en 1277 n'a aucun droit politique. Les paysans sont serfs pour la plupart.

Région de transition par sa situation géographique, le Velay l'est aussi par son organisation politique. La monarchie Capétienne y fait pénétrer son influence beaucoup plus tôt que dans les autres provinces du sud.

Le Velay est un comté qui, possédé successivement par des comtes particuliers, les ducs d'Aquitaine et les comtes de Clermont, appartient depuis 1169, grâce à l'intervention de Louis VII, à l'évêque du Puy.

Le roi soutient l'évêque dans ses luttes contre les vicomtes de Polignac, les sires de Montlaur et les bourgeois du Puy. En 1307, l'évêque Jean de Cuménis conclut un traité de pariage avec Philippe-le-Bel pour le gouvernement de sa ville. Ce monarque passe une convention analogue avec le sire de Retourtour pour la ville de Montfaucon. Cependant la domination royale est loin d'être absolue en Velay, car les nobles en possession d'antiques privilèges en matière de justice, de service militaire et d'impôts montrent vis-àvis du pouvoir central une très grande indépendance.

Au point de vue administratif, le Velay forme un bailliage qui fait partie de la sénéchaussée de Beaucaire. Le bailliage est sensiblement moins étendu que le pays par suite de démembrements opéres en 1296 au profit du Forez, en 1320 et en 1360 au profit de l'Auvergne.

Au point de vue judiciaire le Velay relève du Parlement de Paris.

Les villes du Puy et de Montfaucon sont administrées par une cour commune où siègent les représentants du roi et de l'évêque du Puy d'une part, du roi et du sire de Retourtour de l'autre.

La juridiction des domaines de l'évêché appartient à une cour spéciale dite « cour des châteaux ».

La guerre anglaise est tout d'abord sans écho en Velay. Jusqu'en 1358, le pays n'est pas atteint par l'invasion. Les forces que peut opposer le Velay à l'ennemi sont faibles. Elles se réduisent aux contingents fournis aux seigneurs par leurs vassaux et à la milice communale du Puy. Ces troupes sont mal équipées et les fortifications des villes et des châteaux en mauvais état.

### PREMIÈRE PARTIE

### L'INVASION

### CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE ANGLO-NAVARRAISE ET LES TARD-VENUS --EN VELAY

La trêve signée à Bordeaux le 23 mars 1357 rend la liberté au roi de Navarre. Lieutenant officieux d'Edouard III, ce prince continue la guerre en son nom. Deux capitaines qui le reconnaissent pour chef, Bertucat d'Albret et Robert Knolles, pénètrent alors en Velay. A la fin de décembre 1358, Bertucat d'Albret ravage les environs de Clermont et en se dirigeant vers le Lyonnais s'avance jusqu'au Puy. La noblesse et les communes de la sénéchaussée de Beaucaire sous le commandement du vicomte de Narbonne le contraignent à gagner les Montagnes d'Auvergne qu'il occupe jusqu'en 1363.

Six mois après, Robert Knolles qu'accompagnent Jacques Wyn et Alle de Buef, en marchant sur Avignon, entre avant le 20 juin 1359 en Velay. Les nobles de

Languedoc, du Rouergue, du Limousin, de l'Auvergne, du Quercy et du Forez s'allient pour arrêter les progrès de l'ennemi. Robert Knolles effrayé par cette concentration de troupes renonce à ses projets et se retire en Limousin sans livrer bataille, avant le 20 110-vembre 1359.

Le traité de Calais signé le 24 octobre 1360 contribue à la formation d'armées irrégulières connues sous le nom de Compagnies.

Vers mai 1360, les Compagnies se concentrent en Champagne, traversent la Bourgogne et le Beaujolais et, dans le dessein de piller Avignon, s'emparent le 29 novembre de Pont-Saint-Esprit qu'elles évacuent à la fin d'avril 1361.

De Pont-Saint-Esprit elles passent en Languedoc. C'est au début de 1361 que les Compagnies de Pont-Saint-Esprit en remontant vers le nord font irruption en Velay. Leur présence est signalée au Monastier-Saint-Chaffre, à Monistrol-sur-Loire, à Doue, à La Méanne, à Montfaucon, à Cussac, à Châteauneuf. Tout d'abord elles ne rencontrent aucune résistance.

En mai 1361, le connétable Robert de Fiennes, lieutenant du roi en Languedoc, nomma Garin, seigneur d'Apchier, capitaine général en Velay et en Gévaudan. Malgré les mesures adoptées par ce dernier, au commencement de mars 1362 un chef de Compagnie, Perrin Boias, prend la ville de Saugues située aux confins de l'Auvergne, du Velay et du Gévaudan. Les nobles de ces provinces et le maréchal d'Audrehem, qui fait appel aux Espagnols d'Henri de Transtamare, ne réussissent pas à chasser Perrin Boias par les armes. On négocie avec cet aventurier qui évacue Saugues le 25 mars.

De Saugues, Perrin Boias rejoint les autres Compagnies sur le champ de bataille de Brignais.

Après la victoire de Brignais, les Compagnies re-

prennent leur marche vers le sud. La défaite, que leur inflige le 3 juin le maréchal d'Audrehem à Montpensier en Auvergne, les décide à souscrire au traité de Clermont par lequel elles s'engagent à détrôner Pierre le Cruel. Les intrigues du comte de Foix rendent ce traité inopérant et les Compagnies refluent en Languedoc. Perrin Boias envahit de nouveau le Velay où il enlève vers le 19 novembre 1362 la ville et l'abbaye du Monastier-Saint-Chaffre, qui est reprise d'assaut avant le 2 février 1363 par les troupes du vicomte de Polignac et les milices de la sénéchaussée de Beaucaire.

Seguin de Badefol, qui n'avait pas signé le traité de Clermont, occupe le 13 septembre 1363 la ville de Brioude en Auvergne. De Brioude il fait plusieurs courses en Velay, occupe Vals et Brives aux environs du Puy, et le maréchal d'Audrehem autorise le 13 octobre les habitants du Velay à traiter avec ce capitaine.

Une convention est conclue à Montferrand, le 4 avril 1363, par les gens du pays d'Auvergne avec les chefs des Compagnies, qui promettent moyennant quarante mille florins d'or et mille marcs d'argent de quitter l'Auvergne, les Montagnes d'Auvergne, le Velay et le Gévaudan.

Brioude est évacué avant le 23 juin 1364.

De Brioude, Seguin de Badefol gagne la vallée du Rhône et en allant dans la direction de Lyon traverse le Velay. Son lieutenant, Louis Roubaut, assiège Saint-Vidal et Polignac, incendie Lonnac, Saussac et tous les villages environnant Le Puy, pille Tressac, Baduriera et Brives. Les consuls du Puy doivent acheter son départ.

Après l'occupation d'Anse par Seguin de Badefol (1<sup>er</sup> novembre 1364), le Velay est ravagé par les incursions de la garnison de cette ville. Au cours d'une expédition en Vivarais, Louis Roubaut, revenant à Anse,

tombe, près du village de La Batterie en Forez, dans une embuscade que lui tendent les nobles du Velay et les troupes de la commune du Puy.

Le récit de Froissart doit être rectifié à l'aide de l'Histoire manuscrite de la maison de Polignac, composée au xvn° siècle par Chabron qui avait consulté des sources aujourd'hui perdues, les Chroniques de Médicis et le Petit Thalamus de Montpellier.

Après des victoires remportées la même année par le vicomte de Polignac à Saint-Germain-La-Prade et à Paulhaguet, le Velay jusqu'en 1372 est délivré des Compagnies, qui en août 1365 passent avec Du Guesclin en Espagne.

### CHAPITRE SECOND

LE VELAY ENCERCLÉ PAR LES COMPAGNIES

Si l'on excepte une expédition qu'organise en Velay au cours des années 1372-1373 Bernard de la Salle, capitaine au service du roi d'Angleterre, toutes les opérations militaires dont le Velay est le théâtre de 1373 à 1392 s'expliquent de la façon suivante.

A leur retour d'Espagne, où elles avaient suivi Du Guesclin et le prince de Galles, celles des Compagnies qui en 1369 ne s'enrôlent pas dans les armées belligérantes se concentrent sur les frontières du Limousin et de l'Auvergne. Elles réussissent à enlever dans ces provinces et les pays limitrophes plusieurs châteaux. Elles occupent notamment dans la Haute-Auvergne: Carlat (1369), Castel d'Ozon, Allanche, Turlande (1374), Bénévent (1378), Chaliers (1380); dans la Basse-Auvergne: Amburs, La Roche-Sana-

loire, Tracros, Saint-Angel, Charlieux (avant 1375),

Ravel (1377), Mercœur (1380); en Gévaudan : Montferrand (1377) et Châteauneuf-de-Randon (1380).

Sur trois de ses frontières le Velay est donc entouré d'un réseau de forteresses qui se resserre chaque jour, et dont les garnisons ravagent sans trêve son territoire. Vers 1376, les routiers sont maîtres de la plupart des villages situés entre les châteaux de Polignac et de Solignac distants d'environ quinze kilomètres.

En 1380, Louis de Bugny, capitaine pour les Anglais d'une forteresse en Auvergne, se retranche en Velay dans le village du Chambon, où le bailli des Montagnes d'Auvergne le poursuit et lui inflige une sanglante défaite.

La même année, à la demande des habitants des Clermont, de Riom, du Puy, de Saint-Flour et d'Aurillac, Charles V confie à Du Guesclin le soin de chasser les Compagnies des forteresses qu'elles occupent.

Du Guesclin reprend Chaliers le 16 juin. Cédant aux prières des habitants du Puy et pour isoler Carlat, qui était son principal objectif, il assiège Châteauneuf-de-Randon et meurt devant cette place le 14 juillet. La mort du grand capitaine redouble l'audace des Compagnies qui s'emparent peu après de Murat-Lagasse et du Saillant dans les Montagnes d'Auvergne.

C'est alors que pour faire face au danger, les Etats du Velay s'organisent et prennent en main la défense du pays. Ils entretiennent un certain nombre de soldats qui sont répartis sur les frontières du Gévaudan et de l'Auvergne, à Bizac et à Montbonnet, et commandés par un capitaine général, le vicomte de Polignac.

De plus, le 8 juin 1381, les Etats Généraux de l'Auvergne, du Gévaudan, du Velay, du Vivarais et du Valentinois réunis au Puy par le duc de Berry, décident de former une ligue et de mettre sur pied quatre

cents hommes d'armes et cent arbalètriers pour résister aux Compagnies.

Ces diverses mesures sont insuffisantes, et jusqu'en 1392 les routiers multiplient leurs courses en Velay.

Si l'on considère la position des villages qui sont simultanément occupés il est impossible de dégager les éléments de la plus rudimentaire stratégie.

En 1382 la présence de l'ennemi est signalée à La Valette et à Pomerols. En septembre de la même année les Compagnies de Carlat et du Saillant ruinent Ceyssac, Solignac, Espaly, Chamard, Eycenac, Talode, Bessamorel, La Brousse, Rochepaule, Alleyrac, Le tPont-de-Vabres, Pradelles, Châteauneuf, Le Monastier, Montbonnet, Mirmande, Seneujols, Saint-Jean-La-Chalm, Bains.

Vers cette époque La Vialate, Belvezet, Lesperon, Civeyrac sont complètement détruits,

En novembre, un capitaine anglais, Just Roland, s'approche jusqu'aux portes du Puy et ne consent à s'éloigner que moyennant finance. Les forts de Douchanet et de Roche tombent aux mains des routiers. Avant le 15 mars 1383, un engagement a lieu à Tailhac.

En 1384, Aimérigot Marches, capitaine de Carlat, menace Saint-Paulien, Pradelles, Mons, Queyrère, La Brosse, Bouzols, Gratuze, le prieuré de Lantriac sont également dévastés.

Les années 1385 et 1386 sont plus tranquilles. On se contente d'entretenir des gens de guerre et de réparer les fortifications.

En 1387, les Compagnies de Carlat et d'Alleuze. pendant que la noblesse Forézienne et Bourbonnaise était en Espagne avec le duc Louis de Bourbon qui était allé secourir le roi de Castille contre Don Pèdre, se disposent à envahir le Bourbonnais et le Forez et traversent le Velay. Ces tentatives n'ont pas de suite.

Néanmoins les Compagnies jusqu'en 1392 font de continuelles chevauchées en Velay. A cette date, les négociations qui étaient engagées depuis 1376 pour le rachat des forteresses occupées par les routiers aboutissent et l'occupation étrangère dès lors prend fin en Velay.

### CHAPITRE TROISIEME

## ÉVACUATION DES FORTERESSES OCCUPÉES PAR LES COMPAGNIES

De 1373 à 1392 le Velay subit les incursions des Compagnies qui occupaient plusieurs forteresses en Quercy, en Rouergue, en Limousin, en Auvergne, en Gévaudan et en Vivarais. Ces provinces ne pouvant reprendre ces châteaux par les armes décidèrent de les racheter. Les négociations qui furent engagées avec les capitaines des routiers se prolongèrent de 1376 à 1392 et passèrent par trois phases différentes.

Dans la première qui s'étend de 1376 à 1384, le duc de Berry, Jean II d'Armagnac et le maréchal de Sancerre à la demande des Etats provinciaux du Rouergue, du Gévaudan et de l'Auvergne, entament des pourparlers avec les Compagnies qui ne peuvent aboutir malgré les sommes énormes versées par les pays occupés.

La cause de cet échec doit être recherchée dans la lutte qui met aux prises le duc de Berry et le comte d'Armagnac avec le comte de Foix au sujet du gouvernement de Languedoc.

Dans une seconde phase, de 1387 à 1390, Jean III d'Armagnac, nommé le 27 octobre 1385 capitaine gé-

néral en Languedoc, renoue les négociations avec les Compagnies. Après une assemblée préparatoire des Etats du Velay, du Gévaudan et de l'Auvergne tenue à Marvéjols au mois de mai 1387, le comte d'Armagnac réunit à Rodez au début de juin les Etats généraux de Languedoc qui se terminent le 6 juillet par une convention connue sous le nom de « traité de Rodez ».

Le comte d'Armagnac s'engage à faire évacuer toutes les forteresses occupées par les Compagnies et à conduire leurs garnisons hors de France moyennant deux cent cinquante mille francs que lui paieront l'Auvergne, le Rouergue, le Velay et le Gévaudan ainsi que les trois sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire. Le Velay est taxé à seize mille six cent soixante-six francs deux tiers de franc. A la suite du traité de Rodez, le comte d'Armagnac conclut des accords pour l'évacuation de Carlat, de Castelnau, de Charlus, de Roquenatou, de Turlande, d'Alleuze, mais la résistance que montrent les provinces à s'acquitter des sommes promises à Rodez, la préparation d'expéditions en Aragon et en Lombardie qui détourne l'activité du comte d'Armagnac, et les intrigues du comte de Foix empêchent de nouveau les pourparlers engagés avec les Compagnies d'avoir leur effet.

Dans une troisième phase, Charles VI après le voyage qu'il fit en Languedoc de septembre 1389 à janvier 1390, charge avant le 7 février de la même année son chambellan, Jean de Blaisy, de prendre en main le rachat des forteresses que n'avait pu mener à bonne fin le comte d'Armagnac.

Au moment où Jean de Blaisy entre en scène, sur les deux cent cinquante mille francs fixés à Rodez cinquante mille restent à percevoir, et vingt-trois forteresses sont encore au pouvoir des Compagnies.

Jean de Blaisy conclut avant le 7 mai 1390 au Puy, le 28 juillet à Mende et le 25 novembre à Rodez diverses conventions avec le comte d'Armagnac, puis peu après cette date établit son quartier général à Mende d'où il dirige l'évacuation.

Il est aidé par de nombreux auxiliaires dont le plus important est le receveur général des subsides levés pour le rachat des forteresses, Oudinet Carlier.

Jean de Blaisy réussit à faire rentrer plus de cent mille francs. Le Velay pour sa part en paie environ dix-neuf mille. Il négocie avec les capitaines des Compagnies qui évacuent au cours des années 1391-1392 la plupart des forteresses qu'elles occupaient. On peut reconstituer la procédure suivie pour le rachat d'une forteresse.

Les routiers s'enrôlent au service du comte d'Armagnac qui les mène en Lombardie combattre Jean Galeas II Visconti.

Par suite du départ des Compagnies l'invasion étrangère est terminée en Velay.

En résumé, le Velay, de 1358 à 1392, ne subit qu'accidentellement la guerre anglaise.

Il reste à étudier dans quelle mesure ces événements, si fragmentaires soient-ils, ont modifié la situation politique, sociale et économique de ce pays.

# DEUXIÈME PARTIE LES CONSÉQUENCES DE L'INVASION

### CHAPITRE PREMIER

RÉPERCUSSIONS POLITIQUES DE L'INVASION ANGLAISE EN VELAY

Au début de la guerre de Cent ans on constate dans le domaine politique d'anciennes tendances qui visent à se développer. Tendance du pouvoir royal à étendre son influence en Velay.

Tendance de la commune du Puy à défendre ses libertés contre l'évêque et à les accroître.

Tendance de l'évêque et des nobles à s'opposer à l'ingérence du pouvoir central et à conserver leurs privilèges.

La guerre anglaise modifie la situation.

Pour assurer la défense du pays, la royauté a besoin d'argent, et pour elle la question financière l'emporte sur les préoccupations politiques. D'autre part les circonstances troublées dans lesquelles elle doit vivre l'empêchent de rester en contact étroit avec une province aussi éloignée que le Velay qui relève plus du gouverneur du Languedoc que du roi luimême.

Il s'ensuit que pour affermir son pouvoir en Velay et se procurer des ressources le roi s'appuie sur la commune du Puy contre l'évêque.

En janvier 1344 il restitue le consulat aux habitants de cette ville moyennant quinze cents livres tournois. Une longue lutte s'engage entre les consuls et les évêques qui dure jusqu'en 1404 et dont la commune sort victorieuse grâce à l'appui tacite de la royauté.

Sous la protection du pouvoir central pendant la seconde moitié du quatorzième siècle la commune du Puy met au point son organisation intérieure.

Pendant la guerre la commune a un rôle extérieur important : elle entretient des relations suivies avec les autres villes du Midi, est représentée aux Etats généraux de Languedoc; un des consuls en 1358 va visiter le roi Jean en Angleterre.

Mais la faveur royale est plus nuisible que profitable à la commune du Puy car elle arrête son développement. Les consuls n'acquièrent point de nouvelles libertés politiques, mais obtiennent seulement le droit d'exercer d'anciens privilèges. Par contre en prêtant leur concours financier à la royauté, en implorant sans cesse son aide ils reconnaissent sa suprématie et perdent leur indépendance.

Très différente est la conduite que tient le roi envers la noblesse. Quand la monarchie pénétra en Velay, elle respecta les institutions en vigueur et confirma aux nobles leur quasi-indépendance qui se manifestait surtout par l'exemption des impositions royales.

Mais la guerre créait un nouvel état de choses. Pouvait-on assimiler les subsides levés pour la défense du pays à des contributions ordinaires ? Le roi devait-il les exiger des nobles ? Le fait de s'en acquitter constituait-il pour ces derniers une abdication de leurs privilèges ?

La royauté pour faire face à ses dépenses et marquer son emprise sur la noblesse veut la contraindre à participer aux subsides. Les seigneurs résistent. En 1357, en 1370 et en 1375 ils obtiennent du roi la confirmation de leurs franchises, mais à partir de 1383 les privilèges des nobles commencent à s'effriter, les commissaires royaux les obligent avec la dernière rigueur à s'acquitter des impositions, et en 1404 leur dépendance est presque absolue vis-à-vis du pouvoir central.

Pour conserver leurs libertés contre les prétentions de la royauté et assurer la défense du pays, trop souvent abandonné à ses propres ressources, les nobles sont amenés à se concerter fréquemment. De ces réunions répétées sortent les Etats du Velay qui sont une création de la noblesse soucieuse de défendre ses domaines contre les Anglais et ses privilèges contre le roi. De 1363, date de la plus ancienne réunion que nous ayons rencontrée, à 1392, on assiste à l'organisation

de ces Etats, qui sont surtout aristocratiques et où les communautés n'ont encore qu'une part restreinte.

Leurs attributions sont très étendues. Ils répartissent et lèvent les subsides, entretiennent un certain nombre d'hommes d'armes pour la défense du pays, dirigent les opérations militaires, sont en rapports constants avec les Etats des provinces limitrophes.

Malgré la création des Etats provinciaux, la royauté par l'ascendant qu'elle a su prendre sur la commune du Puy et la noblesse, à la faveur de la guerre fait un grand progrès en Velay.

### CHAPITRE SECOND

### RÉPERCUSSIONS SOCIALES DE L'INVASION ANGLAISE EN VELAY

La société du Velay au quatorzième siècle est difficile à connaître, car les documents qui nous sont parvenus ne nous révèlent que des cas anormaux. Les nobles profitent de la perturbation causée par la présence des Compagnies pour trancher leurs différends par les armes.

La succession de Lieutaud de Solignac, mort le 14 septembre 1357, met aux prises le vicomte de Polignac, son gendre, avec Armand de la Roue, neveu du défunt. Cette guerre privée se déroule à la fois en Auvergne, en Velay et en Forez. Armand de la Roue s'allie avec Robert Dauphin, chef de la branche cadette de la maison de Clermont; de son côté le vicomte de Polignac fait appel à Thomas de la Marche, bâtard de France. La lutte se prolonge de 1369 à 1381, est marquée par la prise et la destruction des châteaux de

Saint-Romain, d'Usson, de Montpeloux, du Pêcher, de Combret, de Saint-Ilpize et de Saint-Privat d'Allier. Elle se termine au profit du vicomte de Polignac qui recueille presqu'en totalité la succession de Solignac.

D'autres guerres privées ont lieu vers 1360 entre Armand d'Allègre et Guillaume de Chalençon, chanoine du Puy, Etienne de Vissac et Bertrand de Saint-Romain, avant 1365 entre Guigue et Giraud de Roussillon et Amédée de la Voute qui s'empare de la forteresse de Lignon et assiège le château de Loucéa.

Les mœurs violentes que manifeste la noblesse au cours de ses luttes intestines transparaissent pendant tout le quatorzième siècle. Pierre de Vissac détrousse les voyageurs, Auriac de Montpezat s'allie à une bande de brigands.

Cependant les nobles du Velay font preuve d'une admirable bravoure. On les trouve sur tous les champs de bataille de la guerre de Cent ans et ce sont eux qui organisent la défense du Velay.

Pendant l'invasion anglaise la noblesse est déci-

mée et appauvrie.

Le clergé est mal connu, mais certains faits révèlent que ses membres n'échappent pas à la corruption

générale des mœurs.

La bourgeoisie est la classe la moins nombreuse et la plus saine de la société. On ne rencontre de bourgeois qu'au Puy. Le gouvernement de cette cité est entre leurs mains. La bourgeoisie est divisée par de profondes dissensions qui ont pour source l'ambition des honneurs consulaires. La guerre contribue à enrichir cette classe et à augmenter son influence. Quelques familles bourgeoises à la fin du quatorzième siècle entrent dans la noblesse.

Les gens de métier sont très éprouvés par la guerre et les taxes mises par les consuls sur les produits de consommation courante. Ils tentent à plusieurs reprises de se révolter. La ville du Puy en 1368, en 1378 et en 1391 est le théâtre de graves soulèvements populaires qui sont énergiquement réprimés et n'ont aucune suite.

Les paysans, qui pour la plupart sont des serfs taillables et corvéables à merci, ont encore plus à souf-frir de l'invasion, des guerres privées et des impositions dont on les accable.

On relève certames contradictions dans les rapports des paysans avec l'ennemi. Quelques-uns pour préserver leur fortune et leur vie entretiennent des relations amicales avec les envahisseurs. La majorité toutefois montre beaucoup de patriotisme. Du contact avec l'ennemi et d'une grande misère résultent des mœurs très rudes. Le fait qui frappe le plus est la présence d'armes entre toutes les mains et dans toutes les circonstances. Les rixes sont nombreuses et souvent mortelles.

Les habitants du Velay ne consentent que difficilement à s'acquitter des subsides. La pauvreté contraint certains à devenir voleurs de grands chemins. On constate également dans la classe rurale une certaine hostiité contre la noblesse. Cette hostilité ne va pas jusqu'à la révolte et les paysans du Velay ne prennent qu'une part insignifiante aux séditions des Tuchins, qui pendant la seconde moitié du quatorzième siècle se succèdent en Auvergne, en Vivarais, en Gévaudan et dans tout le Languedoc.

Dans leur ensemble les différentes classes de la société pendant l'invasion anglaise font tout leur devoir contre l'ennemi.

#### CHAPITRE III

R. PERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DE L'INVASION ANGLAISE EN VELAY

A part la vallée de la Loire et les plateaux de Cayres et de Tence, le sol du Velay est infertile. Le seigle est la culture dominante du pays qui produit aussi de l'avoine et peu de froment. La vigne est au quatorzième siècle en Velay beaucoup plus abondante qu'aujourd'hui. Des pâturages favorisent l'élevage de grands troupeaux. La présence de pierres et de minéraux précieux donne de l'extension à l'orfèvrerie qui est l'industrie la plus florissante du Puy.

La scule ville importante est le Puy; dans les campagnes certaines agglomérations entourées de murailles qui sont de vastes exploitations agricoles portent le nom de « villes closes ». Parmi les plus peuplées on peut citer Le Monastièr fondé autour d'une abbaye bénédictine, Monistrol-sur-Loire, Espaly, Beaujeu et Chapteuil qui appartiennent à l'évêque du Puy.

Le Velay a une vie essentiellement agricole.

Ce pays naturellement pauvre pendant la seconde moitié du quatorzième siècle est éprouvé non seulement par les incursions des Compagnies et les guerres privées des seigneurs, mais encore par plusieurs cataclysmes.

L'épidémie de peste de 1348 fait nombre de victimes. En 1370 la peste sévit de même à Charbonnier et à Julliat.

En 1378 et en 1388 les inondations de la Loire occasionnent de grands dégâts.

En 1374, en 1388 et en 1389 la récolte est mauvaise et le pays en proie à la disette.

De plus les Espagnols d'Henri de Transtamare, qui

après le siège de Saugues occupent les environs du Puy de mars 1361 à septembre 1362, les divers passages de troupes qui ont lieu en 1372, en 1377, en 1387, en 1388 et en 1392 causent de sérieux ravages. Enfin les subsides qu'on exige des populations portent également atteinte à la situation économique du pays.

De ces diverses causes il résulte une grande pauvreté qui apparaît dans les établissements religieux comme à l'abbaye prémontrée de Doue, à l'abbaye bénédictine du Monastier-Saint-Chaffre, au prieuré du Goudet. Le prieuré de Bains en 1368 tombe en ruines.

Au Puy, le chapitre de la cathédrale en 1374 est dans une extrême indigence, et le vicomte de Polignac doit faire un legs en faveur des Frères Mineurs pour améliorer leur situation, en 1404 le couvent de Saint-Pierre-le-Monastier n'a pas les revenus nécessaires pour entretenir ses douze moines.

Dans les campagnes on constate autant de misère. Plusieurs habitants d'Yssingeaux en 1372 ne peuvent payer leurs impôts, et en 1375 les paysans du Velay sont si ruinés par la guerre, les contributions et la mauvaise qualité des récoltes que beaucoup pour ne pas meurir de faim se disposent à quitter le pays.

Certains villages comme La Joie et Mézères sont abandonnés par leurs habitants. Cependant on constate que ce sont les localités situées à l'ouest de la Loire qui sont les plus appauvries.

Si l'on étudic en effet le budget d'un domaine rural du centre du Velay comme Yssingeaux qui n'eut pas à subir directement les ravages des Compagnies et représente l'état moyen de la campagne vellave, on se rend compte que de 1344 à 1392 tandis que par suite de la dépréciation de la monnaie les recettes métalliques augmentent, la production des céréales diminue de plus de moitié. Cependant les recettes sont encore de beaucoup supérieures aux dépenses, ce qui indique malgré tout une situation satisfaisante.

Si l'on prend comme indice le prix du blé on peut conclure que le coût de la vie de 1344 à 1392 doubla en Velay.

Pendant la guerre l'état des chemins allant du Puy en Vivarais laisse beaucoup à désirer.

Malgré les souffrances dont les habitants du Velay sont victimes, jamais la vie du pays n'est complètement arrêtée et l'on sent partout, à la fin du quatorzième siècle un intense besoin de vivre qui fait prévoir que les ruines accumulées par la guerre seront bientôt relevées.

### CONCLUSION

Le Velay pendant la première partie de la guerre de Cent-Ans ne subit qu'accidentellement l'invasion étrangère et fait un grand pas vers l'unité nationale.

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

CARTE DE L'INVASION EN VELAY

